

La distribution de l'électricité cet hiver sur les entités de Momignies, Chimay et Couvin.

Les entités de **Momignies, Chimay** et **partiellement Couvin** (Aublain, Brûly-de-Pesche, Cul-Des-Sarts, Dailly, Gonrioux, Le Brûly, Petite Chapelle, Pesche et Presgaux pour cette dernière) toutes trois gérées par l'AIESH sont raccordées au réseau électrique français. D'un point de vue électrique leur sécurité d'approvisionnement est donc liée à celle du réseau français et non belge.

L'étude du passage de l'hiver a été publiée par RTE, le gestionnaire du transport de l'électricité en haute tension français.

Pour l'Hiver 2017-2018 : la sécurité électrique est préservée malgré une diminution des marges

RTE prévoit que l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité sera assuré pendant l'hiver 2017-2018 en dépit de marges plus faibles que l'hiver dernier. La consommation d'électricité restera stable, mais la disponibilité prévisionnelle du parc de production cet hiver sera en baisse par rapport à l'hiver dernier, d'environ 2 400 MW. La France pourra recourir aux importations pour couvrir la consommation du matin en janvier.

En cas de très forte tension sur l'équilibre offre/demande en France, les fournisseurs font appel à tous les moyens dont ils disposent. RTE ensuite, si nécessaire, fait appel à des moyens exceptionnels et des actions de sauvegarde (baisse de 5% de la tension). Le délestage de consommation viendrait en ultime recours.

RTE dispose d'un système de délestage qui lui permet de délester en priorité des clients non prioritaires (particuliers raccordés sur le réseau de distribution). L'AIESH ne fait pas partie de ces clients. Le risque de délestage de l'AIESH est donc extrêmement faible.